

mon ministère pour qu'ils puissent faire une analyse détaillée des diverses propositions étudiées par la Commission, et afin que le ministère soit plus en mesure d'étudier le rapport, une fois publié, et de mettre au point les mesures législatives que le gouvernement pourrait décider de présenter par la suite.

Certains employés de la fonction publique ont donné leur avis, à diverses reprises, sur des questions particulières, après en avoir été priés par la Commission, en raison de leurs connaissances spécialisées ou de leur expérience en la matière. Aucune directive concernant des avis de ce genre n'a été donnée par les ministres. Les commissaires décident naturellement de leur plein gré de ce qu'ils veulent formuler et recommander dans leur rapport.

Pour ma part, je n'ai lu aucun des avant-projets et je n'ai pas l'intention de le faire, tant que le gouvernement ne recevra pas le rapport. J'apprends du président de la Commission que le rapport comprendra six volumes, dont quelques-uns, rédigés dans les deux langues, sont déjà chez l'imprimeur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que la réponse est terminée, car elle me semble extrêmement longue et ne correspond pas, il me semble, au genre de réponse qu'on devrait donner aux questions posées.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une courte question supplémentaire, monsieur l'Orateur? En raison du laps de temps écoulé et des autres considérations, le ministre aviserait-il à la possibilité de déposer demain les documents demandés dans une motion inscrite en mon nom au *Feuilleton* depuis le 31 janvier 1966?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si je n'ai pas répondu à cette question, c'est parce que, de l'avis de mes fonctionnaires, la publication de cette correspondance divulguerait par le fait même le contenu du rapport, ce qui pourrait donner lieu à des conjectures au sujet du rapport même.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, après ce que vient de révéler le ministre des Finances, le premier ministre songerait-il à donner des ordres en vue de mettre fin à la pratique de soumettre des projets de rapport aux ministères de l'État avant la publication, pratique qui va à l'encontre de tous les précédents?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne saurais partager l'avis de mon honorable ami au sujet de la pratique et de la façon dont on s'y est conformé en l'occurrence.

LES NATIONS UNIES

LES SANCTIONS OBLIGATOIRES SÉLECTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre est en mesure de donner des précisions à la Chambre au sujet de la situation en Rhodésie et s'il peut nous apprendre en particulier si le Canada a consenti à accepter une certaine liste de marchandises choisies dont les Nations Unies interdiraient l'exportation, lorsque cette question sera déferée aux Nations Unies?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois me contenter de dire que si les pourparlers échouent, les choses pourraient bien se passer ainsi. Je crois que le premier ministre du Royaume-Uni doit faire une déclaration à ce sujet demain à la Chambre des communes de Westminster. Je ne veux pas anticiper sur ses propos, mais si les pourparlers échouent, le Royaume-Uni s'est engagé à déferer alors la question aux Nations Unies. Conformément à la décision prise lors de la dernière conférence des premiers ministres, si le Royaume-Uni obtient l'appui du Commonwealth à l'égard de la résolution portant sur les sanctions obligatoires sélectives, il est censé présenter une résolution en ce sens au Conseil de sécurité. La résolution fait toujours l'objet d'une étude approfondie, au cas où elle serait présentée, mais, en tant que gouvernement, nous sommes liés par le principe de l'imposition de sanctions obligatoires sélectives contre la Rhodésie, si les entretiens échouent.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre dirait-il d'abord à la Chambre si le Canada se ressentirait de quelque manière que ce soit du fait que telle ou telle denrée figure sur la liste des embargos et, ensuite, si l'on a raison de croire, à supposer que l'embargo ne soit pas plus fructueux qu'en janvier ou février dernier, que les forces canadiennes seront disponibles pour renverser le régime Smith?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, quant à l'usage de la force contre la Rhodésie, nous avons énoncé clairement notre attitude. Nous nous y opposons, comme d'ailleurs le Royaume-Uni et certains autres gouvernements. Les sanctions obligatoires prévues au chapitre 7 de la charte des Nations Unies sont tout autre chose que les sanctions spontanées qui n'ont pas été fructueuses. Admises et appliquées par tous les membres des Nations Unies, les sanctions que prévoit le chapitre 7 seraient beaucoup plus efficaces.